

hippologues d'accord cette fois avec les praticiens les plus expérimentés, n'hésitent pas à la recommander comme très capable d'améliorer et de régénérer une race abâtardie par des croisements inintelligents et inappropriés. On peut la considérer vraiment comme une race mère, car elle a déjà fourni à beaucoup d'autres contrées des éléments d'amélioration qu'on chercherait vainement ailleurs et qui accomplissent d'une manière satisfaisante l'œuvre de progrès qui leur est dévolue.

L'expérimentation Agricole.

Notes sur la Station Agronomique d'Ottawa. — Services qu'elle peut rendre aux cultivateurs de la Province de Québec.

I.

Je n'entreprendrai pas la description de nos *Fermes Expérimentales* dans toute leur importance et sous leurs différents aspects. Ces institutions, de création toute récente, ont déjà pris de tels développements que je pourrais écrire un volume en esquissant seulement la *Ferme Centrale* d'Ottawa, dont l'existence et les opérations nous regardent spécialement.

Mon travail se bornera donc à signaler quelques points saillants, à tracer certaines grandes lignes et attirer l'attention sur un sujet que je ne ferai qu'effleurer.

Je suis heureux de penser qu'en cherchant à faire connaître davantage la Ferme Expérimentale, établie par le gouvernement sur les limites de la capitale fédérale, pour le bénéfice commun des deux provinces d'Ontario et de Québec, je serai approuvé par tous les amis du progrès et que surtout je secondrai les intentions de M^{on}. M. Carling, Ministre de l'Agriculture, qui est particulièrement désireux de voir nos compatriotes prendre une plus grande somme d'intérêt dans le but et l'organisation de cet établissement. Durant sa longue carrière d'homme public M^{on}. M. Carling a toujours aimé et encouragé l'agriculture, et la Ferme Expérimentale est aujourd'hui son œuvre de prédilection : il y consacre non-seulement sa sollicitude officielle, mais même une grande partie de ses loisirs.

L'agronomie est essentiellement positive et rend d'autant plus de services qu'elle reste étrangère aux méthodes abstraites des sciences spéculatives. Il n'y a rien d'absolu dans l'art de cultiver les champs : tout y est soumis à la variété des climats et des situations, à l'inconstance des éléments et aux caprices plus ou moins mystérieux de la nature.

L'expérimentation est donc la base même des connaissances agricoles. Tous les progrès accomplis jusqu'à nos jours sont les fruits de l'expérience et si l'on veut en vaincre l'agriculteur de la valeur d'un procédé nouveau, de l'utilité d'une amélioration suggérée, il faut recourir à la logique des faits et des résultats obtenus.

Il est évident que les différentes découvertes dans l'art agricole sont dues à l'observation.

L'homme se livra d'abord à la vie pastorale avant d'apprendre à cultiver le sol. Les hommages presque universellement rendus à la race bovine par les peuples de l'antiquité, prouvent que l'industrie laitière est aussi ancienne que le monde.

Parmi les plantes amassées pour la nourriture du bétail, les pasteurs en remarquèrent quelques-unes dont les graines jetées autour de leur demeure y germèrent et se développèrent. Ce fut le premier trait de lumière qui enseigna la reproduction par l'ensemencement, suivie bientôt par la découverte de la valeur nutritive des céréales. Remarquant que les lieux où les troupeaux avaient

séjourné étaient plus fertiles, il apprit à connaître les engrais. Il en fut de même de la nécessité de laisser reposer la terre et de pratiquer le système d'assolement, qui se fit sentir dès le principe par la pauvreté évidente des récoltes trop souvent répétées.

L'expérimentation agricole laissée presque entièrement à l'initiative privée n'a pu produire que des résultats lents et partiels. Plus d'un agronome a souvent été victime de son amour du progrès, et les hommes d'Etat ont fini par comprendre qu'il incombait aux pouvoirs publics de subir le fardeau de ce genre d'études si profitable à la nation. De nos jours on voit les gouvernements de tous les pays où l'agriculture est appréciée et tenue en honneur, créer des établissements exclusivement consacrés à faire des essais, des expériences pour le bien commun de la classe agricole.

Ces laboratoires sont désignés sous le nom de *fermes expérimentales*. Il n'y a relativement que peu d'années que les divers gouvernements ont pris de telles institutions à leur charge in médiato; cependant on constate que, dans notre ancienne mère-patrie, le bon roi Louis XVI avait établi, dès 1783, dans le domaine de Rambouillet à quelques lieues de Versailles, une ferme expérimentale où il se plaisait à aller se distraire des soucis de la royauté. C'est aux expériences pratiquées sur cette ferme que remonte Poigine d'une race de moutons encore fort recherchée en France. On sait que vers la même époque, Parmentier fit sous l'égide alors si puissante de l'infortuné monarque, des expériences sur la pomme de terre qui valurent au précieux tubercule son introduction dans l'alimentation française, en détruisant les préjugés qui l'en avaient rigoureusement exclus jusque là.

Aujourd'hui des fermes expérimentales sont entretenues par tous les principaux gouvernements de l'Europe et dans les divers Etats de la république voisine. Comme l'écrivait un agronome français, M. P. Joigneux : *leur utilité ne saurait être mise en doute. Les agriculteurs ne peuvent pas plus s'en dispenser qu'on peut se dispenser des services du médecin en cas de maladie ou des hommes de loi dans les affaires litigieuses.*

Au cours de la session du parlement Fédéral en 1884, un comité spécial fut chargé d'étudier les moyens d'encourager et de développer les industries agricoles du Canada. Ce comité après s'être consulté avec les principaux agronomes du pays et même de l'étranger présenta un rapport élaboré le 21 mars 1884, en concluant à l'établissement de fermes expérimentales dans les diverses provinces de la Confédération. Ce rapport, signé par le président du Comité M. G. A. Giguère, député de Rouville, rencontra l'approbation générale des deux partis politiques.

Deux ans plus tard, à la session de 1886, le parlement passa à l'unanimité de voix, une loi spéciale pourvoyant à la création de ces fermes et définissant leur mode d'opération.

II

Le but des Fermes Expérimentales ne saurait être mieux expliqué qu'en reproduisant les mots mêmes du Statut.

(a) Faire des recherches et vérifier les expériences destinées à constater la valeur relative, sous tous les rapports, des différentes races d'animaux, et leur adaptabilité aux diverses conditions climatiques et autres qui règnent dans les différentes provinces et dans les territoires du Nord-Ouest.

(b) Etudier des questions économiques qui se rattachent à la production du beurre et du fromage;

(c) Epraver les mérites, la vigueur et l'adaptabilité des variétés nouvelles ou non-essayées de blé et d'autres céréales et des récoltes des champs, des graminées et plantes fourragères, des fruits, légumes, plantes et arbres